



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2026.097

**Réseau des bibliothèques de la ville de Versailles.
Don à la Ville d'un fonds d'ouvrages et de documents relatifs au domaine de Crécy, à la
marquise de Pompadour et à d'autres sujets en relation.
Convention entre la Ville et Mme Catherine Bastien.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-9° ;

Vu le Code civil et notamment l'article 894 ;

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2026.1409 du 17 juillet 2026 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 90313 « Bibliothèques, médiathèques », nature comptable en recettes 10251 « Dons et legs en capital » et nature comptable en dépenses 21621 « Biens historiques et culturels mobiliers - biens sous-jacents » TTC, programme CANNUEL036 « Acquisitions - Bibliothèques », service B1130 « Bibliothèques » ;

La ville de Versailles peut être sollicitée par des particuliers ou leurs ayants droit souhaitant enrichir les collections patrimoniales de son réseau de bibliothèques par la donation de fonds documentaires ou d'archives privées.

C'est dans ce cadre que Mme Catherine Bastien s'est rapprochée de la bibliothèque Choiseul afin de lui proposer le don d'un fonds documentaire constitué par son frère, M. Jean Bastien, dont elle est l'héritière.

Composé de vingt-cinq ouvrages et documents à caractère historique et patrimonial, ce fonds a été constitué par M. Jean Bastien, décédé le 28 novembre 2025, qui était membre de l'Association de sauvegarde de l'ancien domaine de Crécy et avait assemblé une importante collection documentaire relative à ce domaine, à la marquise de Pompadour et à d'autres sujets en relation.

Sa sœur et héritière, Catherine Bastien, souhaite faire don de ce fonds à la bibliothèque Choiseul afin d'en assurer sa conservation et de permettre sa valorisation.

Ce don sera conservé à la bibliothèque Choiseul, située au 5 rue de l'Indépendance américaine, à Versailles.

Installée dans un bâtiment historique marqué par l'histoire de Versailles et, plus largement, par celle de la France, la bibliothèque Choiseul conserve d'importantes collections patrimoniales et œuvre activement à la valorisation de ses collections.

La valeur matérielle de l'ensemble est estimée à 7 800 €.

Ce don n'étant grevé d'aucune charge, ni d'aucune condition, il peut être formalisé par voie de décision.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES DECIDE :

- 1) d'accepter le don de Mme Catherine Bastien, à savoir un fonds composé de 25 ouvrages et documents à caractère historique et patrimonial, d'une valeur totale estimée à 7 800 €, celui-ci n'étant grevé d'aucune condition ni d'aucune charge, au profit de la bibliothèque Choiseul de la ville de Versailles ;
- 2) de signer la convention de don annexée à la présente décision et tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.

